



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Conseil d'administration du
Fonds des Nations Unies pour
l'enfance**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1997/2/Add.1
E/ICEF/1997/AB/L.3/Add.1
21 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13-17 janvier 1997, New York
Point 5 de l'ordre du jour
provisoire
PNUD/FNUAP

Première session ordinaire de 1997
20-24 janvier 1997, New York
Point 10 de l'ordre du jour
provisoire
UNICEF

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'HARMONISATION : PNUD, FNUAP et UNICEF

Additif

Le présent additif contient les annexes V, VI et VII du rapport.

	<u>Page</u>
Annexe V : Résumé de la comparaison entre les budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1996-1997	2
Annexe VI : Comparaison des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour 1996-1997	9
Annexe VII : Historique	27

ANNEXE V

Résumé de la comparaison entre les budgets du PNUD, du FNUAP
et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1996-1997^a

1. Les trois organisations fournissent dans leurs budgets des informations sur le montant total des ressources qu'elles gèrent, soit les ressources générales ou ordinaires (dénommées "Masse commune des ressources" à l'UNICEF) et les "Autres ressources". L'expression "Autres ressources" désigne les fonds autres que les ressources générales ou ordinaires dont une organisation dispose. Dans les organisations menant des activités opérationnelles, il n'y a pas de terme communément admis pour désigner tous les fonds dont elles disposent en sus des "Ressources générales ou ordinaires".

Résultats de l'harmonisation

Les organisations sont convenues d'utiliser les termes "Ressources ordinaires" et "Autres ressources". Voir deuxième partie, annexe I, Terminologie.

2. Les trois organisations situent leurs budgets dans le contexte de leurs ressources totales. Dans le cas du PNUD, les quatre dernières entrées du tableau "Utilisation des ressources" représentent les fonds inclus dans le budget biennal. Au FNUAP, le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes constitue une entrée du tableau "Emploi des ressources". L'UNICEF situe son budget dans le contexte de son plan à moyen terme, mais ne présente pas de tableau de l'emploi des ressources dans son document budgétaire (voir par. 15 et 16).

Résultats de l'harmonisation

Les organisations sont convenues d'une présentation commune du plan des ressources. Voir première partie, par. 7 à 16, et troisième partie, annexe III, Plan des ressources.

3. Les trois organisations utilisent le montant total des ressources comme base d'évaluation des dépenses d'appui aux programmes ou des frais généraux. Les approches retenues par l'UNICEF et le FNUAP sont comparables.

a) Dépenses rattachées à la catégorie "Gestion et administration"

- i) Le secrétariat de l'UNICEF a proposé que les dépenses qu'il classe dans la catégorie "Gestion et administration" au Siège soient considérées comme les frais généraux de l'organisation;

^a Sauf indication contraire, les paragraphes et annexes cités dans les encadrés font référence au document principal (DP/1997/2, E/ICEF/1997/AB/L.3)

- ii) Le FNUAP considère que les Programmes I et II concernent essentiellement les fonctions administratives et les regroupe sous la rubrique "Budget des services administratifs";
 - iii) Le PNUD ne fait pas de distinction de ce type et n'emploie pas l'expression "Gestion et administration" dans son document budgétaire. Il considère cependant que le montant total des dépenses figurant sous la rubrique des activités de base sont des frais de "Gestion et administration". Il inclut dans cette catégorie des dépenses que le FNUAP et l'UNICEF classent sous les rubriques "Appui aux programmes".
- b) Dépenses rattachées à la catégorie "Appui aux programmes"
- i) Le secrétariat de l'UNICEF a proposé que les dépenses de la Division des programmes, du Bureau des programmes d'urgence et de la Division des approvisionnements, ainsi que des bureaux régionaux, soient classées sous la rubrique "Appui aux programmes".
 - ii) Le FNUAP estime que les programmes III et IV ont trait principalement à l'élaboration et à l'exécution des programmes; ils sont regroupés sous la rubrique "Budget des services d'appui aux programmes".
 - iii) Le PNUD estime que l'entrée "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes" fait partie de l'"Appui aux programmes", bien que certains éléments, à savoir l'"Appui aux activités opérationnelles des Nations Unies", les "Volontaires des Nations Unies" (VNU) et le "Bureau des services d'achat interorganisations", concernent en fait l'appui aux programmes de l'ensemble du système des Nations Unies.

Résultats de l'harmonisation

Les organisations sont convenues d'une classification commune des activités sous les intitulés Programmes, Appui aux programmes et Gestion et administration de l'organisation. Voir première partie, par. 9 à 15, deuxième partie, annexe I, Terminologie, et troisième partie, annexe III, Plan des ressources.

4. En ce qui concerne le champ d'application du budget, le PNUD et le FNUAP continuent de présenter des budgets qui recouvrent les activités menées au siège et dans les bureaux extérieurs, mais la comparaison avec l'UNICEF ne peut porter que sur les activités du siège, parce que le budget des bureaux extérieurs de l'UNICEF n'est pas disponible pour l'exercice biennal transitoire. Tous les budgets considérés portent sur un exercice biennal.

Les organisations présenteront un budget d'appui biennal couvrant les activités d'appui entreprises au siège et dans les bureaux extérieurs.

5. Le PNUD est le seul à inclure dans son budget une révision des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours, le but étant d'actualiser la base de

comparaison des nouvelles propositions. Le FNUAP et l'UNICEF ne révisent pas les crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours.

Résultats de l'harmonisation

Le PNUD ne présentera plus systématiquement des prévisions révisées pour l'exercice en cours. Voir première partie, par. 30.

6. Les seules informations fournies par le PNUD et le FNUAP sur les programmes et projets sont celles figurant dans le tableau sur l'emploi des ressources. Seul l'UNICEF présente, dans son budget intégré, des informations relatives aux programmes et projets à son Conseil d'administration pour approbation. Concernant les ressources générales (masse commune des ressources), l'UNICEF fait figurer des informations sur les activités de promotion et d'élaboration des programmes dans la catégorie 4 des dépenses. Les propositions relatives aux fonds supplémentaires font l'objet d'un chapitre distinct.

Résultats de l'harmonisation

Le budget d'appui biennal comprendra, outre le plan des ressources, la répartition par région des dépenses de programmes et d'appui aux programmes. L'UNICEF présentera dans un chapitre distinct les programmes multinationaux devant être financés au moyen des ressources ordinaires et des autres ressources. Voir première partie, par. 17 à 19.

7. L'expression "Autres ressources (appui/remboursement)" désigne les montants reçus pour couvrir les dépenses d'appui aux programmes financés à l'aide des "Autres ressources" et les remboursements reçus pour services rendus. Le PNUD fournit sur l'utilisation qu'il entend faire de ces ressources des informations comparables dans leur niveau de détail à celles concernant les ressources budgétaires ou les crédits ouverts. Elles sont communiquées au Conseil d'administration pour information, non pour approbation, car la réception de ces fonds est régie par la relation contractuelle qui lie le PNUD et le donateur. Le montant des dépenses effectivement imputées sur ces fonds est fonction du montant reçu. L'UNICEF a adopté la même approche que le PNUD en ce qui concerne les recettes tirées des services d'achat. Avec l'introduction d'un budget intégré, il n'est plus prévu de prélèvement sur les fonds supplémentaires ("Autres ressources") pour le siège et les bureaux régionaux. Le FNUAP inscrit en recettes dans son budget les "Autres ressources (appui/remboursements)", qui comprennent les remboursements des dépenses d'appui des projets financés par des fonds d'affectation spéciale, et des dépenses d'appui associées à l'assistance aux projets exécutés par les gouvernements, notamment aux achats.

Résultats de l'harmonisation

La nature et la situation des trois organisations étant différentes, les "Autres ressources" doivent être traitées différemment. Voir première partie, par. 31 à 40.

8. Seul l'UNICEF a de multiples villes sièges et bureaux régionaux qu'il distingue dans la présentation de son budget. Le PNUD a des bureaux régionaux et le FNUAP des divisions régionales. Ces bureaux et divisions, tous situés à New York, sont comparables aux bureaux régionaux de l'UNICEF et figurent dans la composante "siège" du budget des deux organismes concernés.

Résultats de l'harmonisation

Les trois organisations définiront ce qu'il faut entendre par Autres villes siège dans le budget d'appui biennal. Les fonctions des bureaux régionaux du PNUD et des divisions régionales du FNUAP sont similaires à celles des bureaux régionaux de l'UNICEF. Toutefois, les trois organisations étant dotées d'une structure différente, les bureaux régionaux du PNUD et les divisions régionales du FNUAP sont inclus dans la composante "siège" de la rubrique Appui aux programmes tandis que les bureaux régionaux de l'UNICEF sont regroupés avec les bureaux de pays dans la composante "Bureaux extérieurs" de ladite rubrique. Voir première partie, par. 14, et troisième partie, annexe III.

9. Certains éléments des prévisions budgétaires du PNUD ne se retrouvent pas dans les budgets du FNUAP et de l'UNICEF. Il s'agit : a) des prévisions relatives aux fonds et aux programmes établis par l'Assemblée générale qui sont gérés par le PNUD ou associés à celui-ci, et b) des activités menées à l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies (à savoir appui aux activités opérationnelles des Nations Unies, aux VNU et au Bureau des services d'achat interorganisations).

Aucun changement. Voir première partie, note 1 et par. 15.

10. Dans les trois organisations, les crédits sont ouverts sur la base des montants bruts, les prévisions de recettes étant approuvées séparément. Les subdivisions figurant dans les décisions portant ouverture des crédits varient d'une organisation à l'autre, mais, en ce qui concerne la gestion des crédits, les pouvoirs des chefs de secrétariat sont les mêmes. Ces subdivisions s'intitulent respectivement "Lignes de crédit" au PNUD, "Programmes" au FNUAP et "Titres" à l'UNICEF. L'examen de la corrélation entre les subdivisions et les ouvertures de crédit permet de faire deux rapprochements. D'une part, les Programmes I, II et III du FNUAP correspondent à la ligne de crédit du PNUD pour les activités de base du siège, si ce n'est qu'au PNUD quelques composantes additionnelles concernant le siège sont classées sous la rubrique "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes". Le Programme IV du FNUAP correspond à la ligne de crédit du PNUD pour les activités de base des bureaux de pays bien qu'une partie du coût de ces bureaux figure sous l'intitulé "Appui aux activités opérationnelles des Nations Unies", à la rubrique "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes". Cette dernière composante comprend notamment, mais non exclusivement, l'appui (gestion et activités opérationnelles) prêté aux coordonnateurs résidents. D'autre part, les Programmes I et II du FNUAP semble correspondre au titre III de l'UNICEF. Celui-ci n'ayant pas présenté de budget pour les bureaux extérieurs, on n'a pas

pu analyser la corrélation entre les Programmes III et IV du FNUAP et le titre II de l'UNICEF.

Résultats de l'harmonisation

Les organisations sont convenues d'employer le terme "Ligne de crédit". Voir deuxième partie, annexe 1, Terminologie. Elles sont également convenues d'adopter une nomenclature des crédits commune concernant l'appui fourni à leurs propres programmes. La nomenclature des crédits du PNUD comprend des lignes de crédit supplémentaires destinées à couvrir des fonctions propres au Programme, à savoir l'appui qu'il apporte au système des Nations Unies dans son ensemble et la gestion des différents fonds qu'il administre. Voir première partie, par. 20.

11. En ce qui concerne les facteurs qui influent sur les ressources nécessaires, le PNUD et le FNUAP distinguent l'un et l'autre les augmentations et diminutions de volume et les augmentations et diminutions des coûts dans les tableaux qui accompagnent leurs prévisions budgétaires. L'UNICEF précise la nature des changements dans le texte explicatif.

Résultats de l'harmonisation

Pour l'élaboration des prévisions budgétaires, les organisations sont convenues d'adopter une méthodologie commune qui fait une distinction entre les variations du volume et les variations des coûts. Voir première partie, par. 27 à 29, et deuxième partie, annexe I, Terminologie, et annexe II, Méthodologie.

12. Les catégories de dépenses retenues par les trois organisations sont largement comparables, si ce n'est que la catégorie 3 de l'UNICEF n'est pas applicable au PNUD et au FNUAP, et que la catégorie 4 regroupe les dépenses afférentes aux activités de promotion et à l'élaboration des programmes, que le PNUD et le FNUAP considèrent normalement comme des dépenses de projet.

Résultats de l'harmonisation

Les organisations sont convenues d'utiliser les mêmes catégories de dépenses dans le budget d'appui biennal. Voir première partie, par. 26, et deuxième partie, annexe IV, Catégories de dépenses. Les dépenses de l'UNICEF qui relevaient précédemment de la catégorie 4 concernent les programmes multinationaux financés à l'aide des ressources ordinaires. Elles feront l'objet d'un chapitre distinct dans le budget d'appui biennal de l'UNICEF. Voir par. 6 du présent additif.

13. En ce qui concerne les postes ou le tableau d'effectifs, le FNUAP ne donne d'informations que sur les postes permanents, tandis que l'UNICEF indique le nombre total de postes de toutes catégories au siège et dans les bureaux régionaux. Outre les postes permanents, le PNUD indique les postes temporaires, tant budgétaires (financés sur les crédits ouverts) qu'extrabudgétaires [financés sur les "Autres ressources (appui/remboursement)"]. La structure

hiérarchique retenue par les trois organisations est comparable. Le PNUD et le FNUAP présentent une ventilation du personnel local, en distinguant d'abord entre le personnel local des bureaux extérieurs et les agents des services généraux du siège, puis dans cette dernière catégorie entre a) les agents de première classe et b) les agents des autres classes et les travailleurs manuels. Le FNUAP ventile ensuite de manière encore plus fine les postes locaux. Les trois organisations présentent, sous forme de tableaux, des informations par classe, sur les modifications du nombre de postes nécessaires et font apparaître séparément les reclassements et les créations ou suppressions de postes.

Résultats de l'harmonisation

Les organisations sont convenues d'adopter une présentation commune des postes nécessaires et des catégories de postes. Il existe trois catégories : les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international, les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux et des catégories apparentées. Les postes d'administrateur recruté sur le plan international seront ventilés par classe. Dans les informations qu'elles fourniront sur les changements proposés dans les tableaux d'effectifs, les organisations continueront d'indiquer séparément les créations et suppressions de postes et les reclassements. Voir première partie, par. 41 et 42, et deuxième partie, tableaux 2 et 4 et tableau récapitulatif III.

14. La présentation des prévisions de dépenses et des postes nécessaires est faite sous trois angles différents :

a) Analyse par subdivision des ouvertures de crédit. Dans le cas du PNUD et du FNUAP, il est généralement facile de mettre en relation les tableaux récapitulatifs et la ligne de crédit ou le programme auxquels ils se rapportent. Dans le cas de l'UNICEF, seul un tableau – celui où figurent les prévisions de dépenses par unité administrative – renvoie aux subdivisions de l'ouverture de crédit proposée. Cependant, comme tous les "Frais de gestion et d'administration" sont imputés au siège, tous les tableaux ne concernant pas celui-ci portent automatiquement sur le titre II de l'ouverture de crédit, à savoir l'"Appui aux programmes". L'UNICEF ne fournit aucune information sur la corrélation entre les postes et les divers titres de l'ouverture de crédit;

b) Distinction entre siège et bureaux extérieurs. Sauf dans le cas de la ligne "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes" du PNUD, les trois organisations distinguent clairement entre les activités du siège et celles des bureaux extérieurs;

c) Analyse pour l'unité administrative. Les trois organisations fournissent un tableau récapitulatif des dépenses pour chaque unité administrative du siège. Dans le cas du PNUD, les activités de base et les "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes" figurent, pour une unité donnée, dans des tableaux distincts sous les rubriques appropriées. Seul l'UNICEF fournit une récapitulation analogue pour les postes. Tandis que le PNUD et le FNUAP établissent pour chaque unité administrative de leurs sièges respectifs des tableaux contenant des informations détaillées sur

le montant des dépenses et les postes, l'UNICEF fournit des informations financières plus sommaires par principal objet de dépense. En revanche, les informations relatives aux postes sont aussi détaillées qu'au PNUD et au FNUAP. Mais ces deux organisations fournissent aussi des informations sur les effectifs par bureau de pays. Le FNUAP fournit en outre des prévisions de dépenses par grande catégorie pour chaque bureau de pays. Dans le cas du PNUD, on peut trouver le montant total des prévisions de dépenses par bureau de pays à l'annexe 1 du supplément non officiel, qui concerne les contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux locaux.

Résultats de l'harmonisation

Les organisations sont convenues que, dans le budget d'appui biennal, les prévisions de dépenses sont systématiquement rapportées aux lignes de crédit qui seraient définies de manière à faire une distinction entre les activités du siège et celles des bureaux extérieurs. Voir première partie, par. 12, et deuxième partie, Modèle de budget. Elles sont également convenues de ne faire figurer dans le budget que des données récapitulatives, des informations plus détaillées pouvant être fournies sur demande. Voir première partie, par. 44.

15. En ce qui concerne la structure du document budgétaire, toutes les organisations incluent dans celui-ci un résumé analytique, une description de la méthodologie suivie pour établir le budget ainsi qu'un exposé de la stratégie budgétaire dans lequel sont indiqués les principaux changements par rapport à l'exercice biennal précédent, une distinction étant fait entre, d'une part, le siège et, d'autre part, les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Seul le FNUAP ajoute des textes explicatifs pour chaque unité administrative du siège, ainsi que pour l'ensemble des activités de programme sur le terrain. Le FNUAP et l'UNICEF incluent les projets de décisions relatifs aux ouvertures de crédit. LE PNUD publie des tableaux détaillés par unité administrative dans un supplément non officiel.

Résultats de l'harmonisation

Les organisations sont convenues d'adopter, pour leur budget d'appui biennal, une structure commune qui tiendra cependant compte de leurs spécificités. Voir première partie, par. 45 à 48, et deuxième partie, Modèle de budget.

ANNEXE VI

Comparaison des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour 1996-1997^b

PNUD : DP/1995/1; FNUAP : DP/1995/42; UNICEF : E/ICEF/1996/AB/L.5 (siège et bureaux régionaux)

OBJET DU TABLEAU : Le tableau ci-après a pour objet d'identifier la pratique de chaque organisation dans les domaines clefs liés à la présentation du budget et, dans la colonne "Observations", d'indiquer jusqu'à quel point ces pratiques leur sont communes et, quand ce n'est pas le cas, d'exposer les raisons des divergences constatées.

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
A : Cadre financier			
1. Contexte des ressources totales			

^b Dans les encadrés sur les résultats de l'harmonisation figurant dans la colonne "Observations", toutes les références aux paragraphes et annexes renvoient au document principal (dp/1997/2, E/ICEF/AB/L.3).

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>Le projet de budget comprend un tableau type concernant l'"Utilisation des ressources du PNUD, 1994-1997" (tableau VI.1, p. 46), qui porte sur l'exercice biennal en cours et sur le suivant. Ce tableau englobe toutes les ressources du PNUD, à savoir les ressources ordinaires (contributions volontaires) et "autres" (surtout participation aux coûts et fonds d'affectation spéciale). Les quatre dernières composantes (appui aux programmes et élaboration des programmes, appui aux activités opérationnelles des Nations Unies, bureaux de pays et services du siège) sont présentées dans le budget biennal. Le Conseil d'administration ouvre les crédits budgétaires et prend note des prévisions concernant les "autres ressources (appui/remboursement)" (ressources extrabudgétaires) qui contribuent au financement de ces quatre composantes.</p> <p>Ne sont pas compris dans les montants qui apparaissent dans ce tableau les remboursements consécutifs à la fourniture de services non liés aux activités de programme, bien que ceux-ci soient inclus partout ailleurs dans la présentation du budget.</p> <p>Approbation de l'utilisation des ressources ordinaires (de base) du PNUD :</p> <p>Il existe deux processus par lesquels le Conseil d'administration approuve officiellement l'utilisation des ressources de base du PNUD :</p> <p>a) <u>Arrangements relatifs aux programmes (par exemple, décision 95/23)</u> : concernent les activités effectives de programme/projet; les montants approuvés à ce titre sont généralement dépensés par les agents d'exécution ou de réalisation;</p> <p>b) <u>Budget biennal (par exemple, décision 95/28)</u> : concerne les arrangements par lesquels le PNUD assure ou entreprend :</p>	<p>Le tableau sur l'"Emploi des ressources en 1996-1997 par rapport à 1994-1995" comprend les ressources ordinaires et les fonds multilatéraux, dont les fonds d'affectation spéciale ("Autres ressources") et suit un mode de présentation recettes/dépenses. Les recettes sont ventilées entre ressources ordinaires et fonds multilatéraux, mais les dépenses ne le sont pas. Celles-ci sont réparties entre le programme, d'une part, et les services administratifs et services d'appui aux programmes, de l'autre. En outre, le FNUAP offre un aperçu général de l'évolution des ressources.</p>	<p>Le budget intégré de l'UNICEF est basé sur le plan à moyen terme 1995-1998, qui est un document distinct approuvé par le Conseil d'administration. Le tableau ne figure pas dans le document budgétaire (cf. par. 15 et 16). Le budget de l'UNICEF est établi dans le contexte du processus de plan à moyen terme décrit ci-après :</p> <p>a) Le Directeur général, en conformité avec les critères et conditions approuvés par le Conseil d'administration, propose à celui-ci un plan à moyen terme pour approbation, en recommandant un mode de répartition et d'utilisation des ressources disponibles et de celles attendues durant la période couverte par le plan. Le plan à moyen terme doit décrire avec un détail suffisant les objectifs généraux, le plan de collecte de fonds, les stratégies et priorités en matière de financement et de programmation, ainsi que les effectifs et la capacité d'appui aux programmes et de services administratifs nécessaires pour exécuter les activités proposées dans le plan. Il contient aussi un plan financier, libellé en dollars des États-Unis;</p> <p>b) Le plan financier proposé doit fournir, avec un détail suffisant, diverses prévisions financières :</p> <p>i) Montant estimatif des ressources futures pour chacune des années du plan, avec leur répartition entre la masse commune des ressources (ressources générales) et les fonds supplémentaires ("autres ressources");</p> <p>ii) Montants annuels estimatifs des dépenses que le montant estimatif des ressources futures permet d'envisager pour les activités relatives à la coopération aux programmes, aux services administratifs et services d'appui aux programmes, et à l'acquisition d'immobilisations;</p>	<p>Les trois organisations fournissent des informations sur le montant total des ressources qu'elles gèrent, soit les ressources générales ordinaires ou "autres ressources". C'est seulement dans le cas du FNUAP qu'il est facile de voir la relation entre le montant qui figure dans son plan de ressources et le montant des crédits dont l'ouverture est demandée dans le projet de budget.</p> <p>a) L'expression "Autres ressources" désigne les fonds autres que les ressources générales ou ordinaires dont une organisation dispose. Dans les organisations menant des activités opérationnelles, il n'y a pas de terme communément admis pour désigner toutes les catégories de fonds dont elles disposent en sus des "ressources générales/ordinaires";</p> <p>b) L'expression "Autres ressources (appui/remboursement)" sert à désigner les montants reçus pour couvrir les dépenses d'appui aux programmes financés à l'aide des "Autres ressources", et les remboursements reçus pour services rendus.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les organisations sont convenues d'utiliser les termes "Ressources ordinaires" et "Autres ressources" (voir annexe I, Terminologie. Elles sont également convenues d'une présentation commune du plan des ressources (voir par. 7 à 16 du rapport et l'annexe III, Plan des ressources).</p> </div>

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>i) L'appui général à la gestion et à l'administration de ses propres activités;</p> <p>ii) L'appui général à la gestion et à l'administration des activités opérationnelles des Nations Unies en général (qui comprend notamment, mais non exclusivement, l'appui aux fonctions de coordonnateur résident).</p> <p>iii) Les activités de fond relatives à l'élaboration des programmes.</p> <p>iv) Les activités spécifiques d'exécution des projets et programmes, qui englobent les VNU, le Bureau des services d'achats interorganisations et l'appui du siège à l'exécution nationale;</p> <p>v) L'appui institutionnel (CGRAI et partenariat BNUS/PNUE).</p> <p>Les fonds alloués dans le cadre du processus budgétaire sont généralement dépensés par le PNUD lui-même.</p>		<p>iii) Montant nécessaire du fonds de roulement;</p> <p>c) Après examen du projet de plan à moyen terme, le Conseil d'administration :</p> <p>i) Approuve les activités de programme qui y sont décrites;</p> <p>ii) Approuve le plan financier contenu dans le plan à moyen terme en tant que cadre de prévisions;</p> <p>iii) Approuve l'enveloppe financière des programmes que le Directeur général lui recommandera à sa session suivante;</p> <p>d) Le plan à moyen terme est révisé chaque année et le plan révisé est soumis au Conseil d'administration pour approbation.</p>	
<p>2. Dépenses d'appui (expression générique) — Ratio "frais généraux ou dépenses d'administration/dépenses de programmes"</p>			
<p>Non définies comme telles. Dans le tableau sur l'utilisation des ressources, le PNUD fait ressortir la part des dépenses du siège et des bureaux de pays (cf. par. 73) qu'il est possible de considérer comme des dépenses d'appui à la gestion et à l'administration directement liées à l'ensemble des activités de programme du PNUD. Ces dépenses comprennent des éléments que d'autres organismes classent comme dépenses d'appui aux programmes, plutôt que d'appui à la gestion et à l'administration.</p>	<p>Le FNUAP a deux approches :</p> <p>a) Il calcule le rapport, en pourcentage, entre le montant net des ouvertures de crédit proposées et le montant total des recettes estimées (cf. par. 27);</p> <p>b) Il considère que les Programmes I et II concernent essentiellement l'administration, tandis que les Programmes III et IV sont essentiellement consacrés à l'appui aux programmes et à leur exécution (cf. par. 72).</p>	<p>Le secrétariat de l'UNICEF a proposé que les dépenses rattachées à la catégorie "Gestion et administration" au siège soient classées en frais généraux et que leur montant soit rapporté au montant total des ressources (cf. par. 16).</p>	<p>Les trois organisations déterminent l'importance des dépenses d'appui aux programmes ou des frais généraux par rapport au montant total des ressources. Les approches de l'UNICEF et du FNUAP semblent comparables.</p> <p>a) <u>Dépenses rattachées à la catégorie "gestion et administration"</u> :</p> <p>i) Le secrétariat de l'UNICEF a proposé que les dépenses qu'il classe dans la catégorie "Gestion et administration" au siège soient considérées comme les frais généraux de l'organisation;</p> <p>ii) Le FNUAP considère que les Programmes I et II concernent essentiellement l'administration et les regroupe sous la rubrique "Budget des services administratifs";</p> <p>iii) Le PNUD ne fait pas de distinction de ce type et n'emploie pas l'expression "Gestion et administration" dans son document budgétaire. Il considère cependant que le montant total des dépenses figurant sous la rubrique des activités de base sont des frais de "Gestion et administration". Il inclut dans cette catégorie des dépenses que le FNUAP et l'UNICEF classent dans la catégorie "Appui aux programmes";</p>

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
			<p>b) <u>Dépenses rattachées à la catégorie "Appui aux programmes" :</u></p> <p>i) Le secrétariat de l'UNICEF a proposé que les dépenses de la Division des programmes, du Bureau des programmes d'urgence et de la Division des approvisionnements, ainsi que des bureaux régionaux, soient classées sous la rubrique "Appui aux programmes";</p> <p>ii) Le FNUAP estime que les Programmes III et IV ont trait principalement à l'élaboration et à l'exécution des programmes; ils sont regroupés sous la rubrique "Budget des services d'appui aux programmes";</p> <p>iii) Le PNUD estime que l'entrée "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes" fait partie de l'"Appui aux programmes", bien que certains éléments, à savoir l'"Appui aux activités opérationnelles des Nations Unies", les "Volontaires des Nations Unies" (VNU), et le "Bureau des services d'achats interorganisations" concernent en fait l'appui aux programmes de l'ensemble du système des Nations Unies.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les organisations sont convenues d'une classification commune des activités sous les intitulés Programmes, Appui aux programmes et Gestion et administration de l'organisation (voir par. 9 à 15 du rapport, annexe I, Terminologie et annexe III, Plan des ressources).</p> </div>
<p>3. Cycle budgétaire et champ d'application du budget — Généralités</p>			
<p>Sont présentées dans le budget, pour deux ans :</p> <p>a) Pour le PNUD proprement dit, les ressources dont le siège et les bureaux de pays auront besoin pour assurer les services administratifs et les services d'appui à l'élaboration et à l'exécution des programmes;</p>	<p>Sont présentées dans le budget, pour deux ans, les ressources dont le siège et les bureaux de pays auront besoin pour assurer les services administratifs et les services d'appui aux programmes.</p>	<p>Sont présentées dans le budget, pour deux ans, les ressources dont le siège et les bureaux régionaux (à l'exclusion des autres bureaux) auront besoin pour assurer les services d'assistance aux programmes, de gestion et d'administration et d'appui aux programmes (cf. projets de résolution 1 et 2). Le budget comprend aussi, pour les deux ans considérés, une demande de crédits additionnels au titre du</p>	<p>Alors que les budgets du PNUD et du FNUAP sont comparables, la comparaison de l'un et de l'autre avec le budget de l'UNICEF n'est possible qu'en ce qui concerne les activités de leurs sièges respectifs. Ni le PNUD ni le FNUAP n'ont de bureaux régionaux semblables à ceux de l'UNICEF. Le budget de l'UNICEF pour les bureaux extérieurs n'est pas disponible pour l'exercice biennal transitoire en cours.</p>

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>b) Les dépenses du FENU, du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, du BNUS et d'UNIFEM et, pour chacun, les ressources correspondantes;</p> <p>c) Les "Autres ressources (appui/remboursement)" afférentes aux alinéas a) et b) ci-dessus.</p>		<p>budget d'administration et d'appui aux programmes pour les bureaux extérieurs, qui figure dans le projet de résolution 5. Le paragraphe c) du dispositif de ce projet de résolution indique le montant total approuvé pour le budget d'administration et d'appui aux programmes des bureaux extérieurs. Des budgets intégrés concernant ces bureaux seront présentés en 1997 (cf. par. 8). À titre de mesure transitoire pour 1996-1997, le budget comprend : a) au titre du budget des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources (ressources générales), une demande d'allocation de crédits à des bureaux extérieurs à des fins spécifiques (projet de résolution 3) et b) un budget des programmes financés par des fonds supplémentaires (projet de résolution 4).</p>	<p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les trois organisations présenteront un budget d'appui biennal couvrant les activités d'appui entreprises au siège et dans les bureaux extérieurs. Les fonctions des bureaux régionaux du PNUD et des divisions régionales du FNUAP sont similaires à celles des bureaux régionaux de l'UNICEF (voir par. 14 du rapport).</p>
<p>4. Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours</p>			
<p>Figurent dans le document budgétaire.</p>	<p>Néant.</p>	<p>Néant.</p>	<p>Dans le cas du FNUAP et de l'UNICEF, il est impossible de distinguer entre les augmentations de coûts relatives à l'exercice biennal en cours et le montant estimatif des augmentations proposées pour l'exercice biennal suivant.</p> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Le PNUD ne présentera plus systématiquement des prévisions révisées pour l'exercice en cours (voir par. 30 du rapport).</p>
<p>5. Informations relatives aux activités de projet/programme — Ressources ordinaires ou générales</p>			

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>Les informations relatives aux activités de projet/programme se limitent au plan d'"Utilisation des ressources" (voir 1 ci-dessus) et à une liste des postes du siège affectés aux projets.</p>	<p>Les informations relatives aux programmes se limitent au plan d'"Emploi des ressources" (voir 1 ci-dessus).</p>	<p>Le titre I du budget du siège et des bureaux régionaux porte sur l'"Assistance aux programmes". L'UNICEF a également inclus à titre transitoire, comme il est indiqué ci-dessus au point 3, un budget des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources, qui prévoit l'allocation de crédits à des bureaux extérieurs destinés surtout aux programmes d'urgence. Dans le budget intégré du siège et des bureaux régionaux, on trouve au tableau V.3 des informations portant sur les dépenses afférentes aux activités de promotion et à l'élaboration des programmes.</p>	<p>Le PNUD et le FNUAP présentent les activités de programme pour approbation indépendamment du budget biennal. Actuellement, l'UNICEF présente aussi ses programmes de pays indépendamment du budget biennal. Dans le contexte du budget biennal, l'UNICEF inclut l'"Assistance aux programmes" (titre I des ouvertures de crédit); les "Dépenses afférentes aux activités de promotion et à l'élaboration des programmes" sont comprises dans le titre II "Appui aux programmes". (Dans la perspective de la présentation d'un budget intégré pour 1996-1997, les budgets des programmes financés par les fonds d'action générale ont été intégrés au budget d'administration et d'appui aux programmes pour constituer le budget du siège et des bureaux régionaux.)</p> <div data-bbox="1444 548 1839 743" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les trois organisations continueront à présenter leurs programmes de pays financés par les ressources ordinaires indépendamment du</p> </div>
			<p>budget d'appui biennal. Les programmes depays recommandés par l'UNICEF comprennent des activités devant être financées par les "Autres ressources". S'agissant des informations relatives aux programmes, la répartition par région des dépenses de programmes et d'appui aux programmes figurera dans le budget d'appui biennal. L'UNICEF présentera les programmes multinationaux dans un chapitre distinct du budget d'appui biennal devant être financés par les ressources ordinaires et les autres ressources (voir par. 17 à 19 du rapport et le modèle de budget).</p>
<p>6. Informations relatives aux activités de projet/programme — "Autres ressources"</p>			

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>Les seules informations relatives aux activités de projet/programme sont celles figurant dans le tableau "Utilisation des ressources" (voir 1 ci-dessus).</p>	<p>Les informations relatives aux programmes sont celles figurant dans le tableau "Emploi des ressources" (voir 1 ci-dessus).</p>	<p>À titre de mesure transitoire, les fonds supplémentaires ("Autres ressources") qui, auparavant, étaient inclus dans les fonds d'action générale, ont été présentés séparément dans le chapitre VII. Ils s'ajoutent à la masse commune des ressources et sont utilisés aux fins spécifiées par le donateur.</p>	<p>Voir la définition des "Autres ressources" au point 1 ci-dessus. Le PNUD et le FNUAP ne présentent pas au Conseil d'administration, pour approbation, les activités de programme financées par les "Autres ressources". À titre de mesure transitoire, l'UNICEF a présenté un budget des fonds supplémentaires, lesquels étaient précédemment inclus dans les fonds d'action générale, dans son budget du siège et des bureaux régionaux pour 1996-1997.</p> <div data-bbox="1440 427 1839 500" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation Voir point 5 ci-dessus.</p> </div>
<p>7. "Autres ressources (appui/remboursement)"</p>			
<p>Les activités de programme peuvent être financées à l'aide des "Autres ressources". Pour couvrir le coût marginal des services de gestion et d'administration fournis à l'appui de ces activités, le PNUD perçoit une contribution. Les montants ainsi recouverts sont regroupés dans un même compte sur lequel sont imputées les dépenses. En outre, le PNUD fournit à d'autres fonds et organismes des Nations Unies des services qui ne se rapportent pas à ses propres activités de programme. Il se fait rembourser les dépenses correspondantes. Ces remboursements sont également versés sur un compte distinct, sur lequel les dépenses sont imputées. Ces deux types de ressources sont présentés comme des fonds extrabudgétaires ("Autres ressources (appui/remboursement)") dans le budget biennal du PNUD.</p>	<p>Les dépenses d'appui relatives aux projets financés par des fonds d'affectation spéciale ("Autres ressources") sont imputées sur le budget de ces projets. En outre, le FNUAP se fait rembourser les dépenses d'appui associées à l'assistance aux projets exécutés par les gouvernements, notamment aux achats. Ces "Autres ressources (appui/remboursement)" sont considérées comme des recettes budgétaires.</p>	<p>L'UNICEF reçoit trois types d'"Autres ressources (appui/administration)". Il gère des ressources qui relèvent des fonds supplémentaires et opère un prélèvement à ce titre. Il se fait rembourser les dépenses d'appui afférentes aux comptes spéciaux, tels que les fonds d'affectation spéciale, et aux services d'achat qu'il fournit. Dans le budget de 1996-1997, les objets de dépense antérieurement financés au moyen des montants recouverts au titre des fonds supplémentaires ont été regroupés avec ceux inclus dans le budget d'administration et d'appui aux programmes et les budgets des fonds d'action générale; tous ces objets de dépense sont désormais financés par les ressources générales. Les frais généraux de fonctionnement financés au moyen des montants recouverts au titre des fonds supplémentaires concernent les bureaux extérieurs et sortent donc du champ du présent budget. Les ressources tirées des</p>	<p>Le PNUD fournit sur l'utilisation qu'il entend faire des "Autres ressources (appui/remboursement)" des informations comparables dans leur niveau de détail à celles concernant les ressources budgétaires ou les crédits ouverts. Ces informations sont communiquées au Conseil d'administration pour information seulement, non pour approbation, car la réception de ces fonds est régie par la relation contractuelle qui lie le PNUD et le donateur. Le montant des dépenses effectivement imputées sur ces fonds est fonction du montant reçu. Concernant les recettes tirées des services d'achats, l'UNICEF a adopté la même approche que le PNUD. Avec l'introduction d'un budget intégré, il n'y est plus prévu de prélèvement sur les fonds supplémentaires pour le siège et les bureaux régionaux. Le FNUAP fait figurer les "Autres ressources (appui/remboursement)" en recettes dans son budget.</p>
		<p>services d'achats fournis par la Division des approvisionnements figurent dans le budget (voir tableau V.3).</p>	<div data-bbox="1440 1068 1839 1203" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation La nature et la situation des trois organisations étant différentes, les "Autres ressources", doivent être traitées différemment (voir par. 31 à 40 du rapport).</p> </div>
<p>8. Sièges multiples</p>			
<p>Le PNUD a des bureaux à Copenhague, Genève, Tokyo et Washington, mais ils ne sont pas l'objet d'une ligne distincte; ils figurent sous la rubrique "Siège".</p>	<p>Les dépenses du bureau du FNUAP à Genève sont regroupées avec celles du siège (cf. tableau 4).</p>	<p>New York, Sydney, Tokyo, Genève et Copenhague sont considérées comme autant de villes sièges et figurent séparément dans le budget.</p>	<p>New York, Sydney, Tokyo, Genève et Copenhague sont considérées comme autant de villes sièges et figurent séparément dans le budget.</p>

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
9. Bureaux régionaux			
<p>Aucun. Les bureaux chargés des programmes régionaux sont situés à New York et figurent dans la composante "Siège" du budget biennal.</p>	<p>Aucun. Les divisions régionales sont situées à New York et figurent dans la composante "Siège" du budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes.</p>	<p>L'UNICEF a six bureaux régionaux et prévoit d'en ouvrir un septième.</p>	<p>Néant.</p> <div data-bbox="1444 269 1841 561" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les fonctions des bureaux régionaux du PNUD et des divisions régionales du FNUAP sont similaires à celles des bureaux régionaux de l'UNICEF. Toutefois, les trois organisations étant dotées d'une structure différente, les bureaux régionaux du PNUD et les divisions régionales du FNUAP sont inclus dans la composante "Siège" de la rubrique Appui aux programmes tandis que les bureaux régionaux de l'UNICEF sont regroupés avec les bureaux de pays dans la composante "Bureaux extérieurs" de ladite rubrique (voir par. 14 du rapport et annexe III).</p> </div>
10. Ouvertures de crédit à des fins spéciales			
<p>Le PNUD groupe les ouvertures de crédit à des fins spéciales sous la rubrique "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes" (voir point 13 ci-après). Les activités rangées sous cette composante ne sont pas considérées comme des fonctions de gestion et d'administration directement liées aux activités de programme du PNUD.</p>	<p>Néant.</p>	<p>Néant.</p>	<p>Comme on l'a indiqué au point 2 ci-dessus, il est possible que des éléments des "activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes" (PNUD) soient comparables à certains éléments que le FNUAP range parmi ses activités du siège/des bureaux extérieurs. Le PNUD n'identifie pas séparément dans la nomenclature des ouvertures de crédit celles des activités susnommées qui relèvent du siège, et celles qui concernent les bureaux extérieurs.</p> <div data-bbox="1444 932 1841 1105" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les activités que le PNUD incluait précédemment dans la rubrique "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes" ont été redéfinies. Voir paragraphe 15 du rapport et annexe III — Plan des ressources (Programmes et appui aux programmes).</p> </div>

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
11. Fonds distincts et programmes créés par l'Assemblée générale			
Le FENU, le Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, le BNUS et UNIFEM sont des fonds/programmes créés par l'Assemblée générale, qui sont gérés par le PNUD ou lui sont associés et pour lesquels il présente des prévisions budgétaires annuelles dans le même document (voir point 3 ci-dessus et point 13 ci-après).	Sans objet.	Sans objet.	Néant. Aucun changement. Voir note 1 du rapport.
12. Facteurs qui influent sur les ressources nécessaires			
Les changements concernant les ressources nécessaires sont présentés et classés sous l'aspect du "volume" ou des "coûts". Plusieurs types de coûts sont distingués : "ajustements divers" (qui correspondent principalement à l'augmentation des dépenses de personnel), "ajustements de change" et "ajustements relatifs à l'inflation" (tableaux IV.1 et VI.2).	Les changements concernant les ressources nécessaires sont présentés et classés sous l'aspect du "volume" ou des "coûts". Des informations supplémentaires sont données dans le texte.	Les facteurs "volume" et "coûts" sont identifiés dans le texte (cf. par. 18 et 19).	Dans le cas du PNUD et du FNUAP, la distinction entre augmentations/diminution du volume et des coûts (par catégorie de dépenses) apparaît toujours dans les tableaux. Résultats de l'harmonisation Pour l'élaboration des prévisions budgétaires, les organisations sont convenues d'adopter une méthodologie commune, qui fait une distinction entre les variations du volume et les variations des coûts. Voir par. 27 à 29 du rapport, annexe I — Terminologie et annexe II — Méthodologie.
B : Structure primaire de l'information budgétaire			
13. Décision portant ouverture des crédits : ligne de crédit/Programme/Titre			

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>L'expression retenue au PNUD est "ligne de crédit". Les lignes de crédit sont classées dans deux grands groupes, l'un concernant les ressources du PNUD, et l'autre les fonds, à savoir les fonds créés par l'Assemblée générale qui sont gérés par le PNUD ou qui sont associés avec lui, mais qui disposent de leurs propres ressources. Le premier groupe (ressources du PNUD) est divisé en deux grandes composantes : l'une concernant les fonctions de gestion et d'administration à l'appui des activités de programme du PNUD lui-même (activités de base), et l'autre les activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes. Le montant brut des crédits ouverts et les prévisions de recettes sont identifiés séparément.</p> <p>A. <u>Ressources de base du PNUD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> — Siège — Bureaux de pays 	<p>Le terme retenu au FNUAP est "programme". (Projet de décision : Partie IV C). Le montant brut de crédits ouverts et les prévisions de recettes sont identifiés séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> I. Direction exécutive et administration II. Administration, information et relations extérieures, et coordination des programmes III. Planification, examen et contrôle de l'exécution des programmes IV. Appui aux programmes hors siège 	<p><u>Projet de résolution 1 : Sièges et bureaux régionaux seulement.</u> On parle ici de "titres".</p> <p>Titre I Assistance aux programmes</p> <p>Titre II Appui aux programmes</p> <p>Titre III Gestion et administration</p> <p><u>Projet de résolution 2 :</u> Montant à recouvrer au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage (cf. projet de résolution 1).</p> <p><u>Projet de résolution 3 :</u> Total. Ventilation des dépenses, pour information.</p> <p><u>Projet de résolution 4 :</u> Les subdivisions ne portent pas d'appellation spécifique; des montants distincts sont approuvés, quand il y a lieu, pour le siège, la région et les bureaux extérieurs, sous les rubriques suivantes : Bureaux régionaux; Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Santé; Nutrition; Approvisionnement en eau et</p>	<p style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Arrangement transitoire pour 1996-1997</p> <p>Dans les trois organisations, des crédits sont ouverts sur la base des montants bruts, les prévisions de recettes étant approuvées séparément a) d'une part, les Programmes I, II et III du FNUAP correspondent à la ligne de crédit du siège du PNUD, sous la rubrique "Activités de base", avec quelques composantes additionnelles du siège, qui, au PNUD, figurent sous la rubrique "Activités d'appui aux programmes et</p>

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>B. <u>Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> — Activités d'élaboration des programmes — Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies — Services d'exécution des projets/programmes <ul style="list-style-type: none"> — SAD (Services d'appui au développement) — Bureau des services d'achats interorganisations — VNU — Exécution nationale — Appui aux programmes <p>C. <u>Ressources des Fonds</u></p> <ul style="list-style-type: none"> — FENU — Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, et Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles — BNUS — UNIFEM 		<p>assainissement; Éducation; et Programmes intersectoriels.</p> <p><u>Projet de résolution 5</u> : Crédits additionnels au titre du budget d'administration et d'appui aux programmes pour les bureaux extérieurs.</p>	<p>d'élaboration des programmes". Le Programme IV du FNUAP correspond à la ligne de crédit des bureaux extérieurs du PNUD, sous la rubrique "Activités de base", bien qu'une partie des coûts de ces bureaux apparaisse sous la rubrique "Appui aux activités opérationnelles des Nations Unies", dans les "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes". Cette dernière composante englobe entre autres l'appui (gestion et activités opérationnelles) prêté aux coordonnateurs résidents; b) d'autre part, les Programmes I et II du FNUAP semblent correspondre au Titre III de l'UNICEF. Celui-ci n'ayant pas présenté de budget pour les bureaux extérieurs, on n'a pas pu analyser la corrélation entre les programmes III et IV du FNUAP et le titre II de l'UNICEF. Le PNUD indique dans une colonne distincte les prévisions révisées pour l'exercice en cours (voir point 4 ci-dessus).</p> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les organisations sont convenues d'employer le terme "ligne de crédit". Voir annexe, Terminologie. Elles sont également convenues d'adopter une nomenclature des crédits commune concernant l'appui fourni à leurs propres programmes. La nomenclature des crédits du PNUD comprend des lignes de crédit supplémentaires destinées à couvrir des fonctions propres au Programme, à savoir l'appui qu'il apporte au système des Nations Unies dans son ensemble et la gestion des différents fonds qu'il administre. Voir par. 20 à 22 du rapport.</p>
14. Prévisions de dépenses : tableaux de base — En-têtes des colonnes			

PNUD		FNUAP		UNICEF		OBSERVATIONS	
				1) Montant approuvé 1994-1995 Budget d'administration et d'appui aux programmes 2) Montant approuvé 1994-1995 Fonds d'action générale 3) Montant approuvé 1994-1995 Total partiel 1) et 2) 4) Montant estimatif des recouvrements 1994-1995		Arrangement transitoire pour l'exercice 1996-1997	
1) 1994-1995 Crédits approuvés		1) 1994-1995 : Crédits approuvés		5) Total 1994-1995		Se reporter aux observations figurant aux points 4 à 12, ci-dessus.	
2) 1994-1995 : Augmentation/(diminution) des coûts		2) 1996-1997 : Prévisions Augmentation/(diminution) du volume		6) Montant proposé pour 1996-1997		PNUD (1), FNUAP (1) et UNICEF (5) se correspondent.	
3) 1994-1995 : Prévisions révisées		2) 1996-1997 : Prévisions Augmentation/(diminution) du volume		7) Différence entre le montant proposé pour 1996-1997 et le total pour 1994-1995 Augmentation/(diminution) — Montant		PNUD (2) + (5) correspondent à FNUAP (3).	
4) 1996-1997 : Ressources additionnelles nécessaires Augmentation/(diminution) du volume		3) 1996-1997 : Prévisions Augmentation/(diminution) des coûts		8) Différence entre le montant proposé pour 1996-1997 et le total pour 1994-1995 Augmentation/(diminution) — Pourcentage		PNUD (4) correspond à FNUAP (2) (bien qu'avec des prix différents).	
5) 1996-1997 : Ressources additionnelles nécessaires Augmentation/(diminution) des coûts		4) 1996-1997 : Prévisions Augmentation/(diminution) totale				PNUD (6), FNUAP (5) et UNICEF (7) se correspondent.	
6) 1996-1997 : Ressources additionnelles totales Augmentation/(diminution) des coûts		5) 1996-1997 : Prévisions Total des prévisions				PNUD (7), FNUAP (5) et UNICEF (6) se correspondent.	
7) 1996-1997 : Total des prévisions						Résultats de l'harmonisation Les organisations sont convenues d'adopter une présentation commune des prévisions de dépenses. Voir modèle de budget, en particulier les tableaux 1, I, II et IV.	
15. Prévisions de dépenses : Catégories de dépenses							

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
Annexe II, tableau 5 (les divers éléments de chaque catégorie ne figurent pas ici nécessairement dans le même ordre)	Tableaux 4 et 5 (les divers éléments de chaque catégorie ne figurent pas ici nécessairement dans le même ordre)	Annexe II (les divers éléments de chaque catégorie et sous-catégorie ne figurent pas ici nécessairement dans le même ordre)	Généralités :
<u>Traitements et salaires</u>	<u>Traitements et salaires</u>	<u>Catégorie 1 : Dépenses de personnel</u>	1. Tandis que le PNUD et le FNUAP organisent leurs dépenses selon une structure à deux niveaux (rubrique générale et rubrique de détail), la structure utilisée à l'UNICEF pour classer les dépenses comporte trois niveaux, le premier se situant au-dessus des rubriques générales du PNUD et du FNUAP. Le nom donné à ces divers niveaux varie. (Sous l'appellation "Principale catégorie de dépense" à l'annexe IV, l'UNICEF désigne des groupes clefs qui ne correspondent à aucun des trois niveaux hiérarchiques.) Au PNUD, les rubriques de détail sont appelées "catégorie et objet de dépense" au tableau 5 de l'annexe II et "objet de dépense" dans les tableaux du supplément non officiel concernant les unités administratives. Les rubriques générales sont appelées "principale catégorie de dépense". Au FNUAP, les deux niveaux sont appelés "poste de dépense". À l'UNICEF, le niveau le plus élevé est appelé "catégorie" et aucun nom n'est donné aux deux autres niveaux dans les tableaux du budget.
Postes permanents Postes temporaires Personnel temporaire Consultants Heures supplémentaires	Postes permanents Personnel temporaire Consultants Heures supplémentaires	Personnel recruté sur le plan international/ Personnel recruté localement (distingués à l'annexe III) Postes permanents Volontaires internationaux (<u>dépenses du personnel recruté sur le plan international seulement</u>)	
<u>Dépenses communes de personnel</u>	<u>Dépenses communes de personnel</u>	Indemnité pour charges de famille et indemnités pour frais d'études Allocation de logement Prime de mobilité et de sujétion Cotisations à la Caisse commune des pensions Assurance maladie (incluse dans l'indemnité pour charges de famille) Frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers Frais de voyage, frais de déménagement et indemnité d'installation Indemnités versées à la cessation de service et prime de rapatriement	
Indemnités versées au personnel Pensions et assurance médicale Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes Congé dans les foyers Frais de voyage et de réaffectation Frais à l'occasion des nominations, mutations et cessations de service Sécurité Autres dépenses communes de personnel, y compris les remboursements d'impôts Formation	Indemnité pour charges de famille Indemnité d'affectation Indemnité de représentation Cotisations — retraite Cotisations — maladie Indemnité pour frais d'études Congé dans les foyers Frais de voyage en cas de nomination, mutation et cessation de service Remboursement de l'impôt sur le revenu Autres dépenses communes de personnel		
<u>Frais de voyage du personnel en mission</u>	<u>Formation</u>		
Frais de voyage du personnel affecté à des réunions Autres frais de voyage du personnel	Formation du personnel Formation TEI	Remboursement d'impôts sur le revenu Indemnités Bien-être du personnel (<u>personnel recruté localement seulement</u>)	2. Dans les tableaux du supplément non officiel concernant les unités administratives, le PNUD utilise les rubriques de détail. Dans ces mêmes tableaux, le FNUAP utilise partout les rubriques générales, sauf pour les "traitements et salaires", où il utilise les rubriques de détail.

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<u>Services contractuels</u> Travaux contractuels (information), y compris imprimerie et reliure Traduction Contrats d'élaboration de systèmes <u>Frais généraux de fonctionnement</u> Location et entretien des locaux Éclairage, chauffage, énergie et eau Location et entretien du mobilier et du matériel, et fournitures Location et entretien du matériel informatique Communications Dépenses de représentation Services divers <u>Fournitures et accessoires</u> Papeterie et fournitures de bureau Fournitures de TEI <u>Achat de mobilier et de matériel</u> Mobilier et matériel de bureau Véhicules Micro-ordinateurs (matériel/logiciel) Matériel de sécurité <u>Remboursements</u> Activités financées conjointement par le PNUD Participation à des activités conjointes Remboursement du PNUD à l'ONU Comité permanent chargé des questions liées aux programmes	<u>Frais de voyage du personnel envoyé en mission</u> Frais de voyage du personnel <u>Autres dépenses générales</u> Publications Travaux extérieurs d'impression Traduction contractuelle Marchés de développement des systèmes Location et entretien des locaux Travaux de réaménagement Location et entretien du matériel de bureau Services TEI Communications Représentation Fournitures de bureau et services Fournitures TEI Livres et périodiques de la bibliothèque <u>Matériel et installations</u> Mobilier de bureau, équipement et véhicules Matériels et logiciels informatiques <u>Remboursement</u> Organismes de l'ONU cofinancés ONU Vérification extérieure des comptes PNUD	<u>Formation du personnel</u> <u>Personnel temporaire</u> Catégorie des administrateurs Catégorie des services généraux Catégorie des services auxiliaires Consultants nationaux <u>Heures supplémentaires</u> <u>Catégorie 2 : Frais généraux de fonctionnement</u> <u>Voyages du personnel en mission</u> Voyages dans le pays du lieu d'affectation Voyages hors du pays du lieu d'affectation <u>Information</u> Coût de production : publications Coût de production : matériels audio-visuels Dépenses d'appui (activités d'information) <u>Location et entretien des locaux</u> Location des locaux Assurance des locaux Éclairage, chauffage, énergie et eau, et entretien des locaux <u>Location et entretien du mobilier, du matériel et des véhicules</u> Matériel de bureau Matériel de transport Assurance du matériel et des véhicules Matériel informatique et services connexes <u>Télex/télécopie et autres communications</u> Transport de marchandises Téléphone et autre communication orale Télex/télécopie et autre messagerie textuelle <u>Dépenses de représentation</u> <u>Fournitures de bureau et services divers</u> Fournitures de bureau et formulaires imprimés Fournitures d'ordinateur Mise au point de logiciels Fournitures et services divers <u>Achat de mobilier et de matériel</u> Mobilier et matériel permanent Matériel de transport Matériel informatique et services connexes	L'UNICEF se réfère aux catégories et sous- catégories dans les tableaux de base; les rubriques de détail n'apparaissent qu'à l'annexe III. <u>Dépenses de personnel</u> : La catégorie 1 de l'UNICEF regroupe plus ou moins les dépenses que le PNUD inscrit sous "Traitements et salaires" et "Dépenses communes de personnel" et les dépenses inscrites par le FNUAP sous les deux mêmes en-têtes, plus "Formation". Au PNUD, la formation fait partie des "Dépenses communes de personnel". L'UNICEF y inclut aussi dans cette catégorie les dépenses afférentes aux Volontaires internationaux, que le PNUD et le FNUAP considèrent comme relevant des coûts de projets. (Dans la colonne de l'UNICEF, "Personnel temporaire" et "Heures supplémentaires" sont placés à la fin pour ne pas séparer les objets de dépense que l'UNICEF classe parmi les dépenses de personnel recruté sur le plan international et localement.) <u>Frais généraux de fonctionnement</u> : Les dépenses de la catégorie 2 de l'UNICEF sont comparables a) à celles que le FNUAP inscrit sous "Autres dépenses générales", plus "Matériel et installations" et "Remboursements", et b) à celles que le PNUD inscrit sous des en-têtes analogues; toutefois, le PNUD subdivise les dépens "Autres dépenses générales" (FNUAP) en "Services contractuels", "Frais généraux de fonctionnement" et "Fournitures et accessoires". Les rubriques qui figurent sous l'en-tête "Frais de voyage du personnel en mission" au PNUD et à l'UNICEF ne sont pas comparables dans la mesure où elles ne se recoupent que partiellement.

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
		<p>Matériel d'entrepôt (Division des approvisionnements)</p> <p><u>Sommes remboursées à des organismes des Nations Unies</u></p> <p>Corps commun d'inspection Services Vérification externe des comptes</p> <p><u>Catégorie 3 : Frais d'emballage et d'emmagasinage</u></p> <p>Main-d'oeuvre contractuelle Matériel d'emballage</p> <p><u>Catégorie 4 : Dépenses relatives aux activités de promotion et d'élaboration des programmes</u></p> <p><u>Assistance en espèces et en fournitures</u></p> <p><u>Ateliers et conférences</u></p> <p>Formation de fonctionnaires nationaux et de personnels d'ONG Réunions et conférences</p> <p><u>Élaboration et publication des documents relatifs aux programmes</u></p> <p>Matériels audio-visuels Publications Dépenses d'appui aux activités d'information</p> <p><u>Cofinancement d'activités communes</u></p> <p>Avec d'autres organismes des Nations Unies Avec des ING Avec d'autres organisations</p> <p><u>Recherche et étude</u></p> <p>Contrats de recherche Divers</p>	<p>La rubrique "Matériel d'entrepôt (Division des approvisionnements)" de l'UNICEF n'a pas d'équivalent dans les budgets du PNUD et du FNUAP.</p> <p>Sans objet pour le PNUD et le FNUAP (Emballage et emmagasinage)</p> <p>Dans le budget intégré de l'UNICEF pour le siège et les bureaux régionaux, les objets de dépense concernant les activités de promotion et d'élaboration des programmes sont présentés comme une catégorie distincte. Ces types d'objets de dépense sont normalement des "coûts de projet" au PNUD et au FNUAP, si ce n'est qu'au PNUD la composante "appui aux programmes" des "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes" inclut ses contributions au GCRAI et au partenariat PNUD-BNUS/PNUE; elle est sans doute proche du "Cofinancement d'activités communes" (UNICEF).</p> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les organisations sont convenues d'utiliser les mêmes catégories de dépenses dans le budget d'appui biennal. Voir par. 26 du rapport et annexe IV, Catégories de dépenses. Les dépenses de l'UNICEF qui relevaient précédemment de la catégorie 4 concernent les programmes multinationaux financés à l'aide des ressources ordinaires. Elles feront l'objet d'un chapitre distinct dans le budget d'appui biennal de cette organisation. Voir par. 19 du rapport.</p>
16. Tableaux d'effectifs : tableau de base — En-têtes des colonnes			
<p>Ces en-têtes de colonnes sont utilisées dans les tableaux du supplément non officiel du PNUD concernant les unités administratives et elles sont comparables aux informations succinctes fournies au tableau 9 de l'annexe II.</p>		<p>Mêmes en-têtes de colonnes que pour les prévisions de dépenses :</p> <p>1) Montant approuvé 1994-1995 Budget d'administration et d'appui aux programmes</p> <p>2) Montant approuvé 1994-1995 Fonds d'action générale</p>	<p>Arrangement pour 1996-1997</p> <p>Se reporter aux observations faites au point 7 ci-dessus. Seul le PNUD utilise la notion de postes financés par des fonds budgétaires, c'est-à-dire des postes financés par les crédits ouverts à cette fin, à distinguer des postes financés par d'"Autres ressources (appui/remboursement)".</p>

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>1) Postes permanents — 1994-1995</p> <p>2) Postes permanents — 1996-1997</p> <p>3) Postes temporaires : fonds budgétaires 1994-1995</p> <p>4) Postes temporaires : fonds budgétaires, 1996-1997</p> <p>5) Postes temporaires : fonds extrabudgétaires, 1994-1995</p> <p>6) Postes temporaires : fonds extrabudgétaires, 1996-1997</p> <p>7) Total — 1994-1995</p> <p>8) Total — 1996-1997</p>	<p>1) 1994-1995 : postes temporaires</p> <p>2) Reclassements proposés</p> <p>3) 1996-1997 : Nouveaux postes proposés</p> <p>4) Total</p>	<p>3) Montant approuvé 1994-1995 Total partiel 1) et 2)</p> <p>4) Montant estimatif des recouvrements 1994-1995</p> <p>5) Total 1994-1995</p> <p>6) Montant proposé pour 1996-1997</p> <p>7) Différence entre le montant proposé pour 1996-1997 et le total pour 1994-1995 Augmentation/(Diminution) - Montant</p> <p>8) Différence entre le montant proposé pour 1996-1997 et le total pour 1994-1995 Augmentation/(diminution) — Pourcentage</p> <p>(Note : Au tableau V.3, l'UNICEF fait une distinction entre les postes financés par le budget intégré et ceux financés par les recettes provenant des services d'achats.)</p>	<p>Les trois organisations font, dans les tableaux indiquant les changements proposés concernant les effectifs, une distinction entre les reclassements et les changements touchant le nombre de postes (voir point 26 ci-après).</p> <p>PNUD (1), FNUAP (1) et UNICEF (5) se correspondent.</p> <p>PNUD (2), FNUAP (4) et UNICEF (6) se correspondent.</p> <div data-bbox="1446 448 1835 821" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les organisations sont convenues d'adopter une présentation commune des postes nécessaires et des catégories de postes. Il existe trois catégories : les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international, les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux et des catégories apparentées. Les postes d'administrateur recruté sur le plan international seront ventilés par classe. Dans les informations qu'elles fourniront sur les changements proposés dans le tableau d'effectifs, les organisations continueront d'indiquer séparément les créations et les suppressions de postes et les reclassements. Voir par. 41 et 42 du rapport et modèle de budget, tableaux 2, 4 et III.</p> </div>
<p>17. Tableaux d'effectifs : structure hiérarchique</p>			
<p>Catégories des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international :</p> <p>Administrateur*</p> <p>Administrateur associé*</p> <p>Administrateur assistant</p> <p>D-2</p> <p>D-1</p> <p>P-5</p> <p>P-4</p> <p>P-3</p> <p>P-2/1</p> <p>* assimilés aux administrateurs assistants au tableau 9</p>	<p>Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur :</p> <p>SGA</p> <p>SSG</p> <p>D-2</p> <p>D-1</p> <p>P-5</p> <p>P-4</p> <p>P-3</p> <p>P-2/1</p>	<p>Administrateurs recrutés sur le plan international :</p> <p>SGA</p> <p>SSG</p> <p>D-2/L7</p> <p>D-1/L6</p> <p>P-5/L5</p> <p>P-4/L4</p> <p>P-3/L3</p> <p>P-2 & 1/L1 & 2</p>	<p>Les informations fournies concernant les administrateurs recrutés sur les plans international ou national sont les mêmes pour les trois organisations. Le PNUD et le FNUAP ventilent les agents des services généraux en deux groupes — classes supérieures et autres classes— et les distinguent du personnel local. En outre, le FNUAP donne une ventilation détaillée du personnel local. L'UNICEF classe ensemble tous ces groupes de personnel sous la rubrique "Agents des services généraux".</p> <div data-bbox="1446 1224 1835 1295" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Voir point 16 ci-dessus.</p> </div>

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>Catégories de personnel recruté localement (seulement pour les lieux d'affectation hors siège) :</p> <p>Administrateur recruté sur le plan national Personnel local</p> <p>Catégories des services généraux (seulement pour les villes sièges) :</p> <p>Classe supérieure Autres classes Travailleur manuel</p>	<p>Catégorie de personnel recruté sur le plan national (seulement pour les lieux d'affectation hors siège) :</p> <p>Administrateur recruté sur le plan national Personnel local : Assistant national (programmes) Assistant national (administration/finances) Personnel national (appui et travail de bureau) Divers (chauffeurs et plantons)</p> <p>Catégories des services généraux (seulement pour les villes sièges) :</p> <p>Classe supérieure Autres classes</p>	<p>Administrateurs recrutés sur le plan national</p> <p>Agents des services généraux</p>	
Partie C : Organisation de la documentation			
18. Documentation officielle			
<p>Le document budgétaire officiel ne contient que des informations succinctes. Les détails sont fournis dans un supplément non officiel, c'est-à-dire au niveau des unités administratives pour le siège, et celui des bureaux régionaux et des bureaux de pays hors siège. Ces suppléments se composent exclusivement de tableaux. Tous les changements importants proposés au niveau de l'unité administrative et tous les ajustements qui appellent des explications ou justifications sont expliqués dans le document officiel.</p>	<p>Toutes les informations figurent dans le document officiel.</p>	<p>Toutes les informations figurent dans le document officiel.</p>	<p>Néant.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Toutes les informations figureront dans le projet de budget d'appui biennal.</p> </div>
19. Structure du document (principaux titres ou chapitres)			

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>I. <u>Vue d'ensemble</u> : comprend un résumé, un tableau financier qui sera à la base des décisions portant ouverture des crédits et des graphiques montrant la structure du budget du PNUD (activités de base et activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes).</p> <p>II. <u>Présentation</u></p> <p>III. <u>Méthodologie</u></p> <p>IV. <u>Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1994-1995 : ressources du PNUD</u></p> <p>Comprend notamment une description des réalignements et ajustements et un tableau présentant une ventilation détaillée des coûts par type de changement proposé. Les informations sur les activités de base et celles concernant les activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes sont fournies séparément (voir point 4 ci-dessus).</p>	<p>I. <u>Résumé</u></p> <p>II. <u>Stratégie budgétaire</u> : comprend notamment un tableau sur l'"Emploi des ressources".</p> <p>III. <u>Propositions pour l'exercice biennal 1996-1997</u> : comprend notamment un tableau montrant les changements proposés concernant les effectifs séparément pour le siège et pour les bureaux de pays;</p> <p>IV. <u>Budget de l'exercice biennal 1996-1997</u> : comprend notamment une section "méthodologie et présentation", le projet de décision concernant le budget de l'exercice, des tableaux récapitulatifs concernant les unités administratives du siège et les textes explicatifs y afférents, dont un pour l'appui aux programmes hors siège et des tableaux récapitulant les projets de budget des bureaux de pays et leurs besoins en effectifs;</p>	<p>I. <u>Aperçu général</u> : comprend notamment un résumé et des tableaux récapitulatifs pour le siège et les bureaux régionaux.</p> <p>II. <u>Intégration des budgets d'administration et d'appui aux programmes du siège et des bureaux régionaux</u> : comprend une description des changements résultant de la présentation d'un budget intégré et un tableau à l'appui des ouvertures de crédit proposées (projet de résolution 1).</p> <p>III. <u>Projets de résolution soumis à l'approbation du Conseil d'administration</u></p> <p>IV. <u>Méthodologie</u> : brèves explications portant sur l'examen du budget, les ajustements du volume des ressources et les ajustements des coûts.</p> <p>V. <u>Projet de budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997</u> : rappelle notamment le plan à moyen terme, et indique le coefficient de frais généraux et les ajustements de volume des</p>	<p>Les documents budgétaires des trois organisations comprennent des résumés, des descriptions de la méthodologie appliquée lors de l'établissement de leurs budgets, et l'énoncé de stratégies budgétaires identifiant les changements importants par rapport à l'exercice biennal précédent, cela séparément pour le siège et pour les bureaux de pays/régionaux. Seul le FNUAP y inclut des textes explicatifs pour chaque unité administrative du siège, et un centre pour l'ensemble de son programme hors siège. Le FNUAP et l'UNICEF incluent le texte des projets de décision portant ouverture de crédits. Le PNUD présente dans un supplément non officiel des tableaux détaillés sur les ressources de chaque unité administrative.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les organisations sont convenues d'adopter pour leur budget d'appui biennal une structure commune qui tiendra cependant compte de leurs spécificités. Voir par. 45 à 48 du rapport et modèle de budget.</p> </div>

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>V. <u>Fonds d'affectation spéciale : prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1994-1995</u> (se reporter aux points 4 et 11 ci-dessus).</p> <p>VI. <u>Programme des Nations Unies pour le développement : projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997</u></p> <p>Ce chapitre comprend trois sections : A : Généralités; B : Activités de base; C : Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes. La section A comprend notamment un tableau relatif à l'"utilisation des ressources du PNUD". La section B fournit des informations distinctes sur : a) les unités administratives du siège autres que les bureaux régionaux; on y trouve notamment un tableau récapitulant les changements concernant les effectifs pour toutes ces unités; et b) les bureaux régionaux du siège et les bureaux de pays : on y trouve notamment deux tableaux récapitulant les changements concernant les effectifs, l'un pour les bureaux régionaux et l'autre pour les bureaux de pays. Cette section comprend aussi un tableau, semblable à celui établi pour l'exercice biennal 1994-1995, qui présente une ventilation détaillée des coûts par type de changement proposé. La section C porte sur les activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes et comprend aussi un tableau récapitulant les changements concernant les effectifs.</p> <p>VII. <u>Fonds d'affectation spéciale, projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997</u> (voir point 11 ci-dessus)</p> <p>VIII. <u>Fonds d'affectation spéciale</u>. Dépenses non renouvelables.</p> <p>Annexe I : <u>Méthodologie</u> — Comprend une description des types de changement proposés (voir point 12 ci-dessus).</p> <p>Annexe II : <u>Tableaux récapitulatifs, Tableaux supplémentaires non officiels</u> : Il s'agit notamment de tableaux établis séparément pour les activités de base et pour les activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes, pour chacune des unités administratives du siège et au niveau régional hors siège (prévisions de dépenses et tableau d'effectifs). Pas de texte explicatif, ainsi que de tableaux d'effectifs pour chaque bureau de pays, précisant les titres fonctionnels des différents postes.</p>		<p>ressources et les ajustements des coûts; Les sections relatives au siège et aux bureaux extérieurs sont chacune complétées par un tableau récapitulant les changements concernant les postes. On trouve aussi un tableau récapitulatif des coûts par unité administrative, et d'autres tableaux présentant les budgets des différents bureaux régionaux.</p> <p>VI. <u>Nouveaux bureaux de liaison pour la région de l'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des États baltes</u> : propositions en rapport avec le projet de résolution 5 (voir point 3 ci-dessus).</p> <p>VII. <u>Fonds supplémentaires proposés pour le siège et les bureaux régionaux</u> : propositions en rapport avec le projet de résolution 4.</p> <p>Annexes</p>	

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
20. Structure générale des tableaux			
<p>Pour les prévisions de dépenses, le PNUD reprend les en-têtes de colonnes du tableau de base (document officiel et supplément non officiel). La plupart des tableaux récapitulatifs sont conçus en raison de leur objectif premier. Les informations relatives aux postes sont fournies essentiellement par classe, mais les tableaux détaillés concernant les effectifs des bureaux de pays donnent le titre fonctionnel des postes.</p>	<p>Presque tous les tableaux sont présentés comme le tableau de base. Les informations relatives aux effectifs de chaque bureau de pays précisent les titres fonctionnels des postes.</p>	<p>La plupart des tableaux récapitulatifs et détaillés concernant le siège et chaque région suivent la présentation du tableau de base. D'autres tableaux sont conçus en fonction de leur objectif premier.</p>	<p>Le PNUD et le FNUAP utilisent les mêmes en-têtes de colonnes dans les tableaux de base contenant leurs prévisions de dépenses. Leurs tableaux d'effectifs diffèrent : le PNUD y inclut des postes temporaires financés par des fonds budgétaires (crédits ouverts) et des postes "temporaires extrabudgétaires" (financés par d'"Autres ressources (appui/remboursement)").</p> <div data-bbox="1444 415 1839 488" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation Voir point 19 ci-dessus.</p> </div>
Partie D : Contenu du budget			
21. Prévisions de dépenses et postes nécessaires par ligne de crédit/programme/titre			
<p>Tableau I : tableau de base pour les prévisions de dépenses et tableau 9 de l'annexe II pour les besoins en effectifs. En outre, les tableaux 3, 4 et 6 de l'annexe II fournissent des informations par ligne de crédit.</p>	<p>Tableau de base pour les tableaux 2A et B. Comme au FNUAP les ouvertures de crédit sont systématiquement réalisées aux unités administratives concernées, il en est de même dans tous les tableaux détaillés.</p>	<p>Prévisions de dépenses : tableau I.5.</p>	<p>Dans le cas du PNUD et du FNUAP, la plupart des tableaux récapitulatifs peuvent être facilement rapportés aux lignes de crédit/programmes concernés. Dans le cas de l'UNICEF, un seul tableau (I.5), qui fournit les prévisions financières par unité administrative, permet de voir comment les crédits sont répartis. L'assistance aux programmes, qui est transitoire pour 1996-1997, est incluse mais non identifiée comme telle. Tous les "coûts d'administration et de gestion" sont attribués aux villes sièges, de sorte que tous les tableaux ne concernant pas les villes sièges portent automatiquement sur le Titre II, c'est-à-dire "Appui aux programmes". L'UNICEF ne fournit pas d'informations sur les postes par ligne de crédit.</p> <div data-bbox="1444 1019 1839 1211" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation Les organisations sont convenues que dans le budget d'appui biennal les prévisions de dépenses seraient systématiquement rapportées aux ligne de crédit qui, par définition, font une distinction entre les activités du siège et celles des bureaux extérieurs. Voir par. 12 et modèle de budget.</p> </div>
22. Prévisions de dépenses et postes nécessaires : siège et bureaux extérieurs			

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS		
Les lignes de crédit du PNUD concernant les activités de base font une distinction entre siège et bureaux extérieurs, de sorte que tous les tableaux fournissant des informations par ligne de crédit distinguent automatiquement entre les coûts du siège et ceux des bureaux extérieurs. Les prévisions de dépenses concernant les "activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes" (PNUD) sont	À l'exception du tableau 3 (état récapitulatif par catégorie de dépense), tous les tableaux du FNUAP maintiennent la distinction entre siège et bureaux extérieurs, tant dans la structure du programme d'ouvertures de crédit (les Programmes I à III concernant le siège et le Programme IV, les bureaux extérieurs) que dans les tableaux portant sur les diverses unités administratives.	À l'exception des tableaux récapitulatifs qui regroupent le siège et les bureaux régionaux, tous les tableaux maintiennent la distinction entre les villes sièges et les bureaux régionaux.	À l'exception des "activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes" du PNUD, les trois organisations font une nette distinction entre les activités du siège et celles des bureaux extérieurs.		
ventilées par unité administrative au tableau 3 de l'annexe II. On trouvera des informations sur les postes correspondants dans les tableaux du supplément officiel relatifs aux unités administratives, figurant dans la section "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes".			<table border="1" data-bbox="1444 415 1839 488"> <tr> <td>Résultats de l'harmonisation</td> </tr> <tr> <td>Voir point 21 ci-dessus.</td> </tr> </table>	Résultats de l'harmonisation	Voir point 21 ci-dessus.
Résultats de l'harmonisation					
Voir point 21 ci-dessus.					
23. Prévisions de dépenses et postes nécessaires, par unité administrative					

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>État récapitulatif des prévisions de dépenses (tableau de base, par unité administrative) et à l'intérieur de la ligne de crédit, les bureaux de pays étant regroupés par région (tableau 3); on trouve dans le supplément non officiel les prévisions de dépenses et les tableaux d'effectifs (tableau de base), pour chaque unité administrative du siège et par région pour les bureaux de pays, ainsi que les effectifs par bureau de pays. État récapitulatif des prévisions de dépenses extrabudgétaires [imputées sur d"Autres ressources (appui/remboursement)]", par unité administrative et selon l'origine des fonds (extrabudgétaires) (tableau 7).</p>	<p>État récapitulatif des prévisions de dépenses, (tableau de base), par unité administrative et dans les limites du programme d'ouvertures de crédit — montant total pour tous les bureaux de pays (tableau 2); prévisions de dépenses et tableaux d'effectifs (tableau de base), pour chaque unité administrative du siège, et état récapitulatif de tous les bureaux de pays (tableaux 8 à 19). Prévisions de dépenses et postes nécessaires par bureau de pays (tableaux 20 et 21).</p>	<p>État récapitulatif des prévisions de dépenses, (tableau de base), par unité administrative (tableau I.4), par rubrique (tableau I.5), par catégorie de dépense (tableau V.5), et par principale catégorie de dépense (annexe IV). Les postes nécessaires sont indiqués à l'annexe V. On trouve les précisions de dépenses et les postes nécessaires (tableau de base), pour chaque bureau régional aux tableaux V.6 à V.12.</p>	<p>Les trois organisations fournissent des états récapitulatifs indiquant le montant total des coûts pour chaque unité administrative du siège. Dans le cas du PNUD, les activités de base et les activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes figurent, pour une unité donnée, dans les tableaux distincts sous les en-têtes respectives; les détails figurent dans les tableaux du supplément non officiel établis pour chaque unité administrative. Seul l'UNICEF fournit un état récapitulatif comparable concernant les informations sur les postes. Le PNUD et le FNUAP fournissent (tableau de base) des informations détaillées sur les budgets et les postes de chaque unité administrative de leurs sièges respectifs. L'UNICEF fournit à l'annexe IV des informations par "principal objet de dépense" (voir 15 ci-dessus) et par unité administrative. Les informations détaillées sur les postes, par unité administrative, figurent à l'annexe V. Le PNUD et le FNUAP fournissent des informations sur les effectifs par bureau de pays. Le FNUAP présente des prévisions de dépenses, par principal groupe de dépenses, pour chaque bureau de pays. Dans le cas du PNUD, on trouve le montant total des prévisions, par bureau de pays, à l'annexe 1 du supplément non officiel, qui porte sur les contributions des gouvernements aux coûts du bureau local.</p> <div data-bbox="1444 812 1839 966" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les organisations sont également convenues de ne faire figurer dans le budget que des données récapitulatives, des informations plus détaillées pouvant être fournies sur demande. Voir par. 44 du rapport.</p> </div>
<p>24. Prévisions de dépenses, par catégorie de dépense</p>			
<p>État récapitulatif des prévisions de dépenses (tableau de base) par principale catégorie de dépense, à l'intérieur de la ligne de crédit [annexe II, tableaux 4 a) et b) et, pour les activités de base, par catégorie et objet de dépense (annexe II, tableau 5)]. Prévisions de dépenses extrabudgétaires (financées par d"Autres ressources (appui/remboursement)", ventilées par principale catégorie de dépense (annexe II, tableau 8). Les prévisions de</p>	<p>États récapitulatifs des prévisions de dépenses (tableau de base), par principal objet de dépense pour l'ensemble de l'organisation et, plus en détail, pour le siège et les bureaux de pays séparément (tableaux 2 à 5). Les prévisions de dépenses par unité administrative présentent succinctement les objets de dépense par grande en-têtes.</p>	<p>État récapitulatif des prévisions budgétaires pour 1996-1997 et par catégorie de dépense (tableaux I.5 et V.5), par "principale catégorie de dépense" (annexe IV) et par rubrique à l'intérieur de chaque catégorie (annexe III).</p>	<p>Se reporter à la comparaison des catégories de dépenses (voir point 15 ci-dessus). Le PNUD précise le niveau de regroupement des catégories de dépenses : "objet de dépense" (tableaux des unités administratives)/"catégorie et objet de dépense" (annexe II, tableau 5), qui se situent au niveau de détail, et "principale catégorie de dépense" (annexe II, tableau 4 a) et b) et tableau 8), qui se situent au niveau des rubriques générales. Le FNUAP utilise l'expression "objet</p>

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS		
dépenses des unités administratives sont présentées par objet de dépense.			<p>de dépense" à tous les niveaux. L'UNICEF utilise l'expression "catégorie de dépense" au niveau le plus élevé de récapitulation mais ne désigne d'aucun terme particulier les dépenses de détail indiquées à l'annexe III.</p> <table border="1" data-bbox="1444 318 1841 391"> <tr> <td>Résultats de l'harmonisation</td> </tr> <tr> <td>Voir point 15 ci-dessus.</td> </tr> </table>	Résultats de l'harmonisation	Voir point 15 ci-dessus.
Résultats de l'harmonisation					
Voir point 15 ci-dessus.					
25. Prévisions de dépenses de TEI					
Par ligne de crédit et principale catégorie de dépense [tableau 6 a) et b)].	En-têtes de colonnes du tableau de base, par objet de dépense (tableau 6.A) et prévisions de dépenses, selon l'utilisation des ressources prévues, présentées séparément pour le siège et les bureaux de pays (tableau 6B).	La question est traitée dans le texte.	<table border="1" data-bbox="1444 548 1841 683"> <tr> <td>Résultats de l'harmonisation</td> </tr> <tr> <td>Les trois organisations sont convenues d'adopter une présentation commune des prévisions de dépenses de TEI. Voir par. 43 du rapport et modèle de budget, tableau 5.</td> </tr> </table>	Résultats de l'harmonisation	Les trois organisations sont convenues d'adopter une présentation commune des prévisions de dépenses de TEI. Voir par. 43 du rapport et modèle de budget, tableau 5.
Résultats de l'harmonisation					
Les trois organisations sont convenues d'adopter une présentation commune des prévisions de dépenses de TEI. Voir par. 43 du rapport et modèle de budget, tableau 5.					
26. Récapitulation des changements prévus dans le tableau d'effectifs					

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
<p>Tableaux établis séparément pour les activités de base — au siège, par classe et unité administrative (tableau VI.3) — dans les bureaux de pays, par classe et par région (tableau VI.6) — et pour les activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes — par classe et par unité administrative (tableau VI.7). Tous les tableaux font une distinction entre augmentations/réductions de postes et reclassements.</p>	<p>Le tableau de base des effectifs du FNUAP comporte des colonnes distinctes pour les reclassements proposés et pour les créations ou suppressions de postes proposées. Le tableau 3B fournit un état récapitulatif pour l'ensemble de l'organisation, les tableaux 4 et 7 concernant respectivement le siège et les bureaux extérieurs. On trouve en outre un état récapitulatif des changements proposés dans un tableau qui figure au chapitre III (Propositions pour l'exercice biennal 1996-1997).</p>	<p>Tableaux d'effectifs établis séparément, pour le siège, par classe et par unité administrative (tableau V.1) et, pour les bureaux régionaux, par classe et par bureau (tableau V.4). Les deux tableaux font une distinction entre augmentations/réductions de postes et reclassements.</p>	<p>Les trois organisations fournissent des informations, par classe, sur les reclassements proposés et les changements prévus concernant le nombre de postes. Au niveau de l'unité administrative : a) le PNUD présente les informations dans des tableaux distincts pour les activités de base au siège, les activités de base des bureaux de pays et les activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes; b) le FNUAP fournit les informations dans des tableaux distincts pour chaque unité administrative; c) l'UNICEF fournit les informations au tableau V.1. Sur le plan des ouvertures de crédit correspondantes, des états récapitulatifs sont : a) fournis par le PNUD (cf. ci-dessus); b) non fournis par le FNUAP sous une forme comparable, bien qu'il soit possible de déduire du tableau 2B l'ensemble des changements de postes introduits par programme d'ouvertures de crédit; c) non fournis par l'UNICEF. Des états récapitulatifs au niveau du siège/des bureaux extérieurs sont fournis par le FNUAP (tableaux 4B et 5B) et par l'UNICEF (tableau V.1) et peuvent se déduire des tableaux susmentionnés du PNUD.</p> <div data-bbox="1444 683 1841 813" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Les organisations sont convenues d'adopter une présentation commune des modifications à apporter au tableau d'effectifs (ressources ordinaires) (voir modèle de budget, tableau 4).</p> </div>

PNUD	FNUAP	UNICEF	OBSERVATIONS
27. Recettes budgétaires			
<p>Les recettes se limitent aux montants estimatifs que le PNUD escompte recevoir en espèces des gouvernements au titre des coûts des bureaux locaux.</p>	<p>Les recettes comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le remboursement des dépenses d'appui relatives aux projets exécutés par les gouvernements; b) Le remboursement des dépenses relatives aux services d'achats fournis à l'appui de projets exécutés par les gouvernements; c) Le remboursement des dépenses d'appui relatives aux projets financés par des fonds d'affectation spéciale. 	<p>Les recettes budgétaires du siège et des bureaux régionaux se limitent aux sommes recouvrées par la Division des approvisionnements. Il s'agit d'une redevance supplémentaire destinée à couvrir les frais d'exploitation de l'entrepôt. Elle est perçue dans le cadre des projets de l'UNICEF financés par la masse commune des ressources et par les fonds supplémentaires ("Autres ressources").</p>	<p>Le FNUAP et l'UNICEF considèrent comme recettes les remboursements de dépenses relatives à leurs propres programmes. Le FNUAP y inclut aussi les "Autres ressources (appui/remboursement)". L'UNICEF y inclut aussi les redevances perçues en liaison avec les fonds supplémentaires ("Autres ressources"), mais ne tient pas compte du remboursement des dépenses d'appui en rapport avec des fonds d'affectation spéciale ("Autres ressources") ou avec des services d'achats. Dans le cas du PNUD, les "Autres ressources (appui/remboursement)" sont identifiées et présentées séparément dans le projet de budget biennal (voir point 7 ci-dessus).</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Résultats de l'harmonisation</p> <p>Voir point 7 ci-dessus.</p> </div>

ANNEXE VII

Historique

1. Les efforts d'harmonisation découlent des décisions 94/30, du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, et 1994/R.3/6 du Conseil d'administration de l'UNICEF, aux termes desquelles l'Administrateur du PNUD, le Directeur exécutif du FNUAP et le Directeur général de l'UNICEF ont été priés de coopérer avec les autres programmes et fonds des Nations Unies en vue d'harmoniser la présentation des budgets et des comptes, en ce qui concerne en particulier les dépenses d'administration, afin de parvenir à des définitions communes et à un plus haut degré de transparence et de comparabilité.

2. Les trois organisations ont établi, en 1995, des rapports d'activité préliminaires (DP/1995/29 et E/ICEF/1995/AB/L.15), qui ont été présentés à la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP et à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration de l'UNICEF respectivement.

3. À leurs troisième sessions ordinaires de 1995, le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP et celui de l'UNICEF ont adopté, respectivement, les décisions 95/30 et 1995/37 relatives à l'harmonisation des budgets. Dans le premier paragraphe des dispositifs, qui était identique, ils ont prié les chefs de secrétariat des trois organisations d'accélérer leurs efforts afin de contribuer à l'harmonisation de la présentation des budgets et de leur fournir les informations ci-après :

a) À leurs deuxième sessions ordinaires de 1996, un rapport d'activité oral qui devrait notamment identifier les caractéristiques communes des budgets des trois organisations et expliquer les aspects de ces budgets qui n'étaient pas communs;

b) À leurs sessions annuelles de 1996, un rapport d'activité oral sur les mesures à prendre pour continuer à harmoniser la présentation des budgets. Ces mesures, en même temps qu'un compte rendu du débat qui aurait lieu sur la question pendant les sessions des conseils d'administration, seraient transmises au Conseil économique et social à sa session de fond de 1996;

c) À leurs troisième sessions ordinaires de 1996, des propositions préliminaires concernant les mesures que devraient adopter les conseils d'administration, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

4. Dans le rapport d'activité qu'elles ont présenté à leurs conseils d'administration respectifs, à leurs deuxième sessions ordinaires de 1996, les trois organisations ont expliqué que les travaux fondés sur les méthodes budgétaires actuelles de chaque organisation n'avaient pas pu commencer avant la mi-février 1996, date à laquelle l'UNICEF avait fini d'établir son projet de budget 1996-1997 pour le Siège et les bureaux régionaux. On avait beaucoup fait dans le sens de l'harmonisation en 1995, mais ce travail avait perdu son utilité, lorsque l'UNICEF avait adopté le principe d'un budget intégré, comme l'avait demandé son Conseil d'administration. Les organisations avaient établi,

comme elles en avaient été priées, une comparaison des budgets 1996-1997, identifiant les pratiques communes et exposant les raisons des divergences constatées. Le Groupe de travail chargé de l'harmonisation, créé par les trois organisations, a fourni aux deux conseils d'administration des exemplaires d'un document de travail interne, qui présentait les résultats de la comparaison sous forme de tableaux de résumé. (voir annexes V et VI du présent document)

5. Au cours du débat sur la question pendant les deuxièmes sessions ordinaires des conseils d'administration, une délégation a présenté une déclaration générale, à laquelle d'autres délégations ont souscrit, qui précisait l'objectif fondamental de l'harmonisation et définissait clairement les principes qui devaient guider les efforts d'harmonisation budgétaire. Il y était dit, entre autres, que l'harmonisation consistait à établir des budgets plus similaires, afin de les rendre plus faciles à comprendre et de faciliter la prise de décisions, cette similarité devant aller au-delà du contenu et de la présentation pour englober les principes de base de l'établissement des comptes et des prévisions budgétaires. Le but de l'harmonisation devrait être de rendre les budgets plus similaires, sans qu'ils soient identiques.

6. S'agissant du calendrier d'établissement et de la nature des rapports futurs sur l'harmonisation des budgets, le Conseil d'administration de l'UNICEF a adopté la décision 1996/12 à sa deuxième session ordinaire de 1996. Tenant compte des contraintes de temps rencontrées pour la présentation des premières propositions par l'intermédiaire du CCQAB, le Conseil d'administration de l'UNICEF a demandé au Directeur général de lui présenter ces premières propositions à sa première session ordinaire de janvier 1997 et de lui présenter simplement à la troisième session ordinaire, en septembre 1995, un rapport d'activité oral accompagné de documents de travail. Cette décision précisait également que ce rapport d'activité devrait inclure une comparaison de la présentation des budgets et des définitions des termes utilisés, et indiquer les mesures nécessaires en vue de poursuivre l'harmonisation. La demande touchant la présentation d'un rapport d'activité oral au Conseil économique et social a été maintenue.

7. À sa session annuelle de 1996, le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est associé à la décision du Conseil d'administration de l'UNICEF résumée au paragraphe 6 ci-dessus. Dans le rapport d'activité qu'elles ont présenté aux conseils d'administration à leurs sessions annuelles de 1996 et dans celui qu'elles ont présenté au Conseil économique et social, les organisations ont défini cinq domaines où des efforts d'harmonisation étaient en cours. Elles ont pu informer le Conseil d'administration de l'UNICEF et le Conseil économique et social de l'accord auquel elles étaient parvenues concernant une présentation commune pour le plan des ressources et les définitions connexes qui, à leur avis, était au centre de l'effort d'harmonisation.

8. Lors des troisièmes sessions ordinaires que les conseils d'administration ont tenues en 1996, d'autres progrès ont été signalés en matière d'harmonisation. Comme l'avaient demandé les conseils d'administration, on a de nouveau distribué les documents de travail internes du Groupe de travail chargé de l'harmonisation, qui indiquaient les points relatifs à la présentation et au

contenu des budgets sur lesquels les organisations étaient parvenues à un accord provisoire. Cette documentation comprenait :

- a) Une comparaison détaillée des budgets des organisations pour 1996-1997;
- b) Un résumé de cette comparaison;
- c) Un modèle de plan des ressources, identifiant les ressources spécifiques à inclure dans chaque composante;
- d) Les catégories de dépenses proposées, y compris une description des postes de dépense à inclure dans chaque catégorie;
- e) Un projet de décision portant ouverture de crédits et des modèles de tableaux à présenter à l'appui des demandes de crédit;
- f) Les définitions convenues à cette date.

9. Outre la présentation des rapports d'activité aux conseils d'administration et au Conseil économique et social, deux réunions d'information officielles ont été organisées à l'intention des membres des conseils, l'une en juin 1996 et l'autre en septembre 1996. Les organisations se sont félicitées du dialogue permanent et des directives données tout au long du processus d'harmonisation par les membres des conseils à l'occasion des sessions officielles et des réunions d'information officielles.
